
LES FINANCES PUBLIQUES EN 2007 ET LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES 2008-2010

En 2005, pour la première fois depuis 2001, le déficit public a été inférieur au seuil de 3 % fixé par le traité de Maastricht, en atteignant 2,9 points de PIB. Grâce à une maîtrise stricte de la dépense publique et des recettes fiscales spontanément dynamiques, le déficit se réduirait encore en 2006, à 2,7 % du PIB, puis en 2007, à 2,5 %. L'endettement des administrations publiques entamerait une décrue historique, à hauteur d'au moins 2 points de PIB dès 2006, qui se poursuivrait en 2007, avec une baisse supplémentaire d'1 point de PIB. Le maintien du déficit des administrations publiques sous le seuil de 3 % deux années consécutives et la perspective d'un déficit nettement inférieur à 3 % en 2007, démontrent, et au-delà, que la France a rempli ses engagements au sein du Pacte de stabilité et de croissance.

Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2005	2006	2007
Capacité de financement des administrations publiques	-2,9	-2,7	-2,5
Taux de PO	44,0	44,0	43,7
Dépenses publiques	53,9	53,3	52,9
Taux de croissance des dépenses (en volume)*	2,4 %	1,4 %	1,4 %
Dette publique	66,6	64,6	63,6

**déflaté par l'indice des prix à la consommation hors tabac*

En 2006, le déficit public continuerait de baisser pour atteindre 2,7 points de PIB.

La nouvelle réduction du déficit public cette année repose d'abord sur des efforts en **dépenses** à hauteur de 0,5 % du PIB. Les dépenses publiques progresseraient ainsi à un rythme de 1,4 % en euros constants, soit un rythme nettement inférieur à la croissance économique :

– pour la quatrième année consécutive, l'État réalise un effort important de maîtrise des dépenses du budget général : elles sont stabilisées en euros constants, conformément à l'objectif fixé en loi de finances initiale (LFI) ;

– les dépenses sociales continuent de ralentir. Les prestations ne progresseraient plus que de 3,1 % (hors mesures de périmètre), après 4,0 % en 2005. En particulier, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) connaîtrait un nouveau ralentissement sensible, progressant de 2,7 %, soit 1,5 point de moins que la croissance de la richesse nationale. Les prestations chômage baisseraient aussi très sensiblement (environ - 8 %) en lien avec la forte diminution du chômage ;

– les dépenses des administrations publiques locales (APUL) continueraient cependant de croître au même rythme qu'en 2005 et pourraient de ce fait contribuer à la même hauteur que les dépenses sociales à la dépense totale, alors même que leur périmètre est près de 2,5 fois inférieur.

En matière de **recettes**, le taux de prélèvements obligatoires (PO) devrait rester stable, à 44 % du PIB. Mais cette stabilité apparente recouvre deux mouvements opposés :

– d'un côté, les mesures nouvelles devraient abaisser le taux de PO de 0,3 % du PIB (revalorisation de la prime pour l'emploi, dernière étape de la suppression totale de la sur-contribution à l'impôt sur les sociétés, dégrèvement de taxe professionnelle pour investissements nouveaux, etc.) ;

– d'un autre côté, cette évolution serait compensée par le dynamisme spontané des assiettes fiscales et sociales. Le dynamisme des recettes fiscales résulte principalement de la croissance soutenue de la taxe sur la valeur ajoutée – portée par la vigueur de la consommation des ménages – et de celle de l'impôt sur les sociétés – grâce à la forte hausse du bénéfice fiscal des entreprises, plus favorable que prévue. Par rapport à la LFI, les recettes nettes de TVA apparaissent supérieures de 1,7 milliard d'euros et celles d'impôts sur les sociétés de 2,2 milliards d'euros ; au total, les recettes fiscales nettes sont estimées en plus values d'environ 5 milliards d'euros.

En 2007, le déficit public se réduirait encore pour atteindre 2,5 points de PIB – soit le déficit stabilisant l'endettement – dans un contexte de baisse du taux de prélèvements obligatoires.

L'effort de maîtrise de la **dépense** publique sera maintenu l'an prochain, contribuant à hauteur de 0,4 % du PIB à la réduction du déficit.

Ainsi, la maîtrise des dépenses de l'État serait amplifiée en 2007 : après une progression nulle en 2006, les dépenses du budget général devraient décroître de 1 % en volume, l'objectif étant d'atteindre une stabilisation en euros courants – et non plus seulement en euros constants – à l'horizon 2010. Du côté des dépenses sociales, leur croissance, hors effets de périmètre, se stabiliserait par rapport à 2006 (+ 3 % après + 3,1 %). Les versements de retraites resteraient dynamiques sous l'effet naturel des départs à la retraite des générations du baby boom. A contrario, la plupart des autres prestations ralentiraient : dans le prolongement des bons résultats obtenus par la réforme de l'assurance maladie en 2006, la croissance de l'ONDAM s'inscrirait en progression de 2,5 % seulement en 2007 ; les prestations familiales ralentiraient (+ 3 %, après + 4,2 % en 2006) avec l'arrivée à maturité du dispositif de la prestation d'accueil

du jeune enfant (PAJE). Par ailleurs, les prestations chômage connaîtraient une nouvelle diminution (- 6 %) avec la poursuite de la baisse du chômage.

De son côté, le taux de **prélèvements obligatoires** des administrations publiques diminuerait à 43,7 %. Cette baisse s'explique essentiellement par les effets de la réforme fiscale du PLF 2006 dont l'impact majeur se situe en 2007. La réforme du barème de l'impôt sur le revenu se traduira en particulier par un gain fiscal de 3,9 milliards d'euros pour les contribuables. En outre, la réforme de la prime pour l'emploi au profit des ménages modestes, votée dans le PLF 2006, est dotée de 0,5 milliard d'euros supplémentaire en PLF 2007, pour un montant cumulé de 1,5 milliard d'euros (0,5 milliard d'euros sur 2006 et 1 milliard d'euros sur 2007). Ainsi, le montant maximal de la part individuelle de la PPE est porté de 538 euros à 714 euros en 2006, puis à 948 euros en 2007, soit un quasi doublement pour un travailleur au smic à plein temps. Par ailleurs, la réforme de la taxe professionnelle représentera en 2007 un allègement supplémentaire de 1,1 milliard d'euros pour les entreprises, pour atteindre un total de 2,6 milliards d'euros à l'horizon 2010.

La réduction moyenne du déficit structurel réalisée en 2006-2007 s'élèverait à environ 0,5 % du PIB, en ligne avec les préconisations communautaires.

En 2006, la totalité de la réduction du déficit est structurelle : elle atteint 0,6 % du PIB – de façon usuelle, on ne tient pas compte dans ce calcul du versement aux comptes publics en 2005 de la soulte des industries électriques et gazières (IEG) à hauteur de 0,5 % du PIB. En 2007, l'amélioration structurelle serait de nouveau soutenue, à hauteur de 0,4 % du PIB. Au total, sur 2006-2007, l'amélioration structurelle moyenne hors soulte serait donc de l'ordre de 0,5 % du PIB, soit en ligne avec les préconisations du pacte de stabilité et de croissance.

L'engagement national de désendettement se traduirait par une décreue de l'endettement public d'au moins 2 % du PIB en 2006 et d'1 % en 2007.

Les mesures prises à la suite de l'engagement national de désendettement devraient permettre de réduire l'endettement public d'au moins 2 % du PIB en 2006 et d'1 % du PIB en 2007 : le ratio d'endettement reculerait ainsi de 66,6 % en 2005 à 64,6 % en 2006 puis à 63,6 % en 2007. Cette baisse sera favorisée par l'affectation intégrale des plus-values fiscales constatées (5 milliards d'euros environ sur 2006), par l'affectation de recettes de cessions d'actifs au désendettement, par une réorientation du pilotage de la trésorerie des administrations publiques et plus généralement par une amélioration de la gestion courante de la dette de l'ensemble des acteurs publics.

La poursuite de cette stratégie permettrait de ramener les finances publiques à l'équilibre d'ici 2010 et l'endettement public en deçà de 60 % du PIB.

Sous l'hypothèse d'une croissance proche de la croissance potentielle des années passées, le déficit public serait ramené à l'équilibre en 2010 et le niveau d'endettement en dessous de 60 % du PIB à cet horizon. Ceci sera rendu possible par le franchissement d'une nouvelle étape en matière de maîtrise des dépenses de l'État et des organismes sociaux. L'État passera progressivement sur la période de projection d'un objectif de stabilité de sa dépense en euros constants – soit une croissance en valeur au rythme de l'inflation – à une stabilité de sa dépense en euros courants – soit une stabilité en valeur. Parallèlement, l'effort de maîtrise de la dépense maladie sera poursuivi pour permettre d'atteindre l'équilibre du régime général d'ici la fin de la période de projection.

Plus généralement, la création du Conseil d'orientation des finances publiques à la suite de la Conférence annuelle des finances publiques (11 janvier 2006) doit favoriser une plus grande maîtrise de la dépense de l'ensemble des acteurs publics. En associant l'ensemble des administrations publiques à une réflexion régulière sur la situation des finances publiques, il doit permettre une plus grande appropriation par tous des objectifs fixés.

Au-delà des efforts en dépenses, la mise en œuvre des politiques structurelles engagées pour renforcer la croissance potentielle de l'économie française pourrait permettre d'atteindre une croissance de 3 % sur la période. Une telle situation permettrait le retour d'un net excédent des finances publiques en 2010 et une accélération du désendettement.

